Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 033-213303480-20260428-CA_BP_25-BF

Commune de Queyrac

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une **présentation brève et synthétique** retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- ***La section de fonctionnement*** qui concerne la gestion courante de la commune,
- ***La section d'investissement*** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Avant-propos :

Nous vous rappelons qu'il s'agit du compte administratif de l'ancien Maire.

Par conséquent, nous ne sommes pas garants du résultat de celui-ci et ni de sa concordance avec le budget primitif voté par les anciens élus au début de l'exercice 2025. Ainsi, cette synthèse sera présentée avec précaution et les commentaires seront limités.

Nous retravaillerons la présentation de cette synthèse lors de l'approbation du compte administratif de l'exercice 2026.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 033-213303480-20260428-CA_BP_25-BF

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat
a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	**1 068 485,30 €**
Dépenses de fonctionnement	***1 029 419,90* €**
Résultats de l'année 2025	***39 065,40* €**

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal.

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à ***282 204,11* €.**

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **555 400,30 €** pour l'année 2025. A titre de comparaison, elles étaient de **570 587,85 €** en 2024 et de **524 020,70 €** en 2023.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux).

Ces charges s'élèvent à **148 166,81** €.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts et de la ligne de trésorerie pour un montant de **35 785,06 €.**

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 033-213303480-20260428-CA_BP_25-BF

- **4) Les atténuations de produits (chapitre 014)**

Cela concerne la participation à la CDC.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
011	Charges à caractère général	265 714,69 €	215 251,20 €	248 566,31 €	282 204,11 €
012	Charges de personnel	472 232,20 €	524 020,70 €	570 587,85 €	555 400,30 €
014	Atténuation de produits	4 111,00 €	4 111,00 €	3 768,38 €	7 863,62 €
65	Autres charges de gestion courante	102 788,90 €	124 695,33 €	117 967,70 €	148 166,81 €
66	Charges financières	2 429,83 €	10 946,15 €	13 377,64 €	35 785,06 €
67	Charges exceptionnelles	267,47 €	412,95 €	0.00 €	0.00 €
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0.00 €	119,37 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses		847 544,09 €	879 556,70 €	954 267.88 €	1 029 419,90 €

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

- **1) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)**

Les produits proviennent principalement :

- *Des cantines,*
- *Des repas à domicile,*

Sur l'exercice 2025, ces produits s'élèvent à **53 165,76 €**

- **2) Les impôts et taxes (chapitre 73)**

Les taux d'imposition communaux sont :

- Taxe sur le foncier bâti : 32.70 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 46.04 %
- Taxe d'habitation : 11.61 %

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 033-213303480-20260428-CA_BP_25-BF

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	***403 978,00* €**	**433 808,00 €**	**469 418,00 €**	**470 866,00 €**
Variation en pourcentage	6.26 %	7.42 %	8.20 %	0.30 %
Variation en valeur	23 824.00 €	29 830.00 €	35 610.00 €	1 448.00 €

Le chapitre 73 regroupe également la Taxe sur la consommation finale d'électricité et les droits de mutation.

- **3) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)**

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante, à savoir **365 091,79 €**

- **4) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2025 est de **100 915,74 €**

- **5) Atténuations de charges (chapitre 013)**

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à **12 733,53 €.** Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie, ainsi que les aides pour les contrats aidés.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
013	Atténuation de charges	45 219,54 €	28 154,73 €	23 022.48 €	12 733,53 €
70	Produits des services	41 106,86 €	29 303,30 €	43 837.44 €	53 165,76 €
73	Impôts et taxes	498 382,31 €	529 215,03 €	540 234.89 €	536 574.02 €
74	Dotations et participations	315 773,30 €	332 227,73 €	335 213.82 €	365 091,79€
75	Autres produits (dont loyers)	25 658,57 €	35 759,91 €	50 110.24 €	100 915,74 €
76	Produits financiers	2.48 €	3,80 €	5.12 €	4.46 €
77	Produits exceptionnels	33 640,46 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 033-213303480-20260428-CA_BP_25-BF

2. La section d'investissement

2.1 Résultat
a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	*250 955,53 €*
Dépenses d'investissement	*231 822,73 €*
Résultats de l'année 2025	*19 132,80 €*

Solde des restes à réaliser : 280 618,61 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de **72 319,55 €** en 2025.
Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de **918 959,79 €.**

- **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

CAB : 64 468,42 €

City stade : 55 620.00 €

Aire de jeux : 30 157.02 €

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à ***250 955,53 €.***

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 033-213303480-20260428-CA_BP_25-BF

Elles comprennent :

- **Les recettes réelles :**

  - Subventions d'investissement reçues pour **139 346,63 €** (chapitre 13) qui émanent principalement des services de l'état.
  - FCTVA pour **79 645,38 €**
  - Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de **30 241,38 €**

- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables

3. Les ratios budgétaires

Dépenses réelles de fonctionnement / population	754.71
Recettes réelles de fonctionnement / population	783.35
Dépenses d'équipement brut / population	116.94
Encours de dette / population	673.72
DGF / population	226.58
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	53.95 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	103.11 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	14.93 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	86.01 %
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	3.66 %

4. Les budgets annexes

Lotissement de la Palus Compte Administratif 2025

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	7 251,84	0,00	42 051,46 A1	34 799,62
Investissement	7 197,04	0,00	(2) -3 373,25 A2	-10 570,29
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	54,80	0,00	(3) 45 424,71 A3	45 369,91

Transport Scolaire Compte Administratif 2025

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	24 058,65	= G+I+K	32 301,86	8 243,21
	Section d'investissement	= B+D+F	7 934,71	= H+J+L	28 468,03	20 533,32
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	31 993,36	= G+H+I+J+K+L	60 769,89	28 776,53